

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 NOVEMBRE 2023
A 20h00

Date de la convocation : le 20 novembre 2023

Date d'affichage : le 20 novembre 2023

Etaient présents :

M. Xavier MADELAINE, Maire, Mme Isabelle LIEGARD, Monsieur Régis FOLTETE, Mme Pauline MADELAINE, Mme Sylvie FAYOL, Mme Bernadette FABRE, M. Guillaume FONTAINE, Mme Catherine BUSNEL, M. Philippe BOSSEBOEUF

Absents ou excusés: M. FRAHIER Christophe, Mme Hélène BANDZWOLEK, Mme Anne-Sophie MONTÉLIMARD, M. Romain SLIMANI, Mme Célia VERHAEGHE, M. Mathieu VERHAEGHE

Pouvoirs : M. FRAHIER Christophe donne pouvoir à Mme Pauline MADELAINE
Mme BANDZWOLEK Hélène donne pouvoir à M. Xavier MADELAINE
Mme Célia VERHAEGHE donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOL
M. Mathieu VERHAEGHE donne pouvoir à Mme Catherine BUSNEL

Mme Isabelle LIEGARD a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (article L 2121-15 du CGCT)

Informations de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 30 octobre 2023, Monsieur Serge DESNOS a informé Monsieur le Sous-Préfet de sa volonté de démissionner de ses fonctions d'adjoint et également de conseiller municipal en raison d'obligations professionnelles. Monsieur le Sous-Préfet a accusé réception et accepté cette dernière par courrier en date du 10 novembre 2023, notifié en mairie le 14 novembre 2023

Cette démission est désormais définitive.

Conformément à l'article L.270 du code électoral, Monsieur Philippe BOSSEBOEUF suivant immédiat sur la liste « Vivre ensemble à Amfreville » lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de conseiller municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 novembre 2023

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler vis-à-vis du procès-verbal du conseil municipal du 06 novembre 2023.

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal du conseil municipal est adopté à l'unanimité des présents lors de ce conseil.

2023/081- Election d'un nouvel adjoint suite à une démission (1^{er} adjoint)

Rapporteur : Monsieur Xavier MADELAINÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Monsieur Serge DESNOS, 1^{er} adjoint a démissionné de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal, démission actée par Monsieur le Sous-Préfet et notifiée en mairie le 14 novembre 2023.

Il est donc nécessaire de procéder au remplacement du poste de 1^{er} adjoint.

Vu la délibération n°2020/21 du 25 mai 2020 portant création de 3 postes d'adjoints au maire,
Vu les délibérations n°2020/20 et 2020/22 du 25 mai 2020 relative à l'élection du maire et des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n°2021-06 en date du 26 mars 2021 donnant délégation de fonction et de signature du maire au 1^{er} adjoint Serge DESNOS,

Vu l'arrêté municipal n°2023-57 en date du 30 octobre 2023 retirant ses délégations de fonction et de signature du maire au 1^{er} adjoint, Monsieur Serge DESNOS,

Considérant la vacance du poste de 1^{er} adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Sous-Préfet par courrier reçu le 14 novembre 2023,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 1^{er} adjoint,

Après appel à candidature, Monsieur Régis FOLTETE, se porte candidat au poste de 1^{er} adjoint.

A l'issue des opérations de vote il est procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Est candidat : Monsieur Régis FOLTETE

Nombre de Votants : 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Monsieur Régis FOLTETE est désigné en qualité de 1^{er} adjoint au Maire.

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|---------|------|--------|-------------|
| 13 | 13 | 0 | 0 |

2023/082- Election d'un nouvel adjoint suite à une vacance (3^{ème} adjoint)

Rapporteur : Monsieur Xavier MADELAINÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Monsieur Régis FOLTETE, 3^{ème} adjoint, vient d'être élu par délibération n° 2023/080, 1^{er} adjoint au Maire.

Il est donc nécessaire de procéder au remplacement du poste de 3^{ème} adjoint.

Vu la délibération n°2020/21 du 25 mai 2020 portant création de 3 postes d'adjoints au Maire,

Vu les délibérations n°2020/20 et 2020/22 du 25 mai 2020 relative à l'élection du Maire et des adjoints au Maire,

Considérant la vacance du poste de 3^{ème} adjoint au Maire suite à l'élection par délibération n° 2023/080 de Monsieur Régis FOLTETE au poste de 1^{er} adjoint,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 3^{ème} adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après appel à candidature, Madame Sylvie FAYOL, actuellement conseillère municipale déléguée auprès du Maire en charge de la Vie Associative & Culture et des Jumelages et Vice-présidente du CCAS se porte candidate au poste de 3^{ème} adjoint.

A l'issue des opérations de vote il est procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Est candidat : Madame Sylvie FAYOL

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Madame Sylvie FAYOL est désignée en qualité de 3^{ème} adjointe au maire.

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|---------|------|--------|-------------|
| 13 | 13 | 0 | 0 |

2023/082-Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Rapporteur : Monsieur Xavier MADELAINE, Maire

Monsieur le maire rappelle, que suite à la démission de Monsieur Serge DESNOS, il convient de mettre à jour la composition de certaines commissions municipales et de représentations dans les organismes extérieurs pour pourvoir à son remplacement.

La mise à jour sera effectuée lors du conseil municipal du 11 décembre 2023.

Néanmoins, en vue de réunir la commission d'appel d'offres le jeudi 7 décembre prochain, dans le cadre de l'attribution du Marché de travaux de la piste cyclable, il convient de pourvoir au remplacement de M. DESNOS, membre titulaire.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Ainsi, Monsieur FONTAINE Guillaume devient membre titulaire et Madame VERHAEGHE Célia devient membre suppléant.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal actent que :

- Monsieur Guillaume FONTAINE est désigné au sein de la commission d'appel d'offres en tant que membre titulaire
- Madame Célia VERHAEGHE est désignée au sein de la commission d'appel d'offres en tant que membre supplémentaire

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|---------|------|--------|-------------|
| 13 | 13 | 0 | 0 |

2023/083 – Création d'une délégation municipale (délibération reportée)

Rapporteur : Monsieur Xavier MADELAINE, Maire

Question diverse : Mme BUSNEL Catherine rappelle la remise en état du mobilier urbain. La table et les bancs de pique-nique sont notamment en restauration en ce moment. Elle demande aux élus s'ils ont des disponibilités pour venir participer à ce chantier. Chaque élu peut s'inscrire sur un créneau de son choix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30